

Anna BOCHNAKOWA  
 Université Jagellonne de Cracovie

## FEMININ ET FEMINISATION EN FRANÇAIS CONTEMPORAIN

La formation du féminin des substantifs est largement décrite dans les grammaires normatives du français. C'est une banalité que de rappeler que l'attribution du genre grammatical résulte d'une convention arbitraire, notamment aussi pour la plupart des noms désignant des animaux. Seuls les noms des êtres humains, à quelques exceptions près, sont dotés du genre correspondant au sexe des référents.

Je voudrais consacrer mon intervention à une classe particulière de substantifs, notamment aux noms de métiers et de fonctions. L'intérêt porté à la formation de leur féminin, les débats et les publications parues depuis plus d'une dizaine d'années m'ont paru un phénomène correspondant à la situation d'oscillation statique, donc synchronique, évoquée par Vilém Mathesius (MATHESIUS, 1911 : 2), où la potentialité langagière dans la matière morphologique conduit à une dynamique des changements observables dans la perspective diachronique. Et je me permets de constater immédiatement que les raisons de ces changements précis ne paraissent pas strictement linguistiques, puisque le problème de la féminisation des noms de métiers et de fonctions ne concerne pas seulement la grammaire, mais surtout la situation sociale, économique et politique en France depuis quelques dizaines d'années, ainsi que des attitudes intellectuelles et culturelles prises par rapport à ces facteurs.

En France, où les faits de langue deviennent parfois des affaires d'état, à commencer par la fondation de l'Académie française, la question de la féminisation des noms de métiers et de fonctions a trouvé, à partir des années 80 du XX<sup>e</sup> siècle, des régulations officielles présentées dans les circulaires des premiers ministres successifs (Laurent Fabius en 1986, Lionel Jospin en 1998), dans les notes de l'Académie française (1999, 2000), dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale (mars 2000) et dans d'autres publications. Je considère comme essentiel, parce que destiné à l'usage pratique d'un large public, un ouvrage édité par l'Institut National de la Langue Française en 1999, intitulé *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* (FEMME, 1999). Il s'agit d'un petit livre qui, en dehors de sa vocation d'outil pratique sous forme d'une liste des formes féminisées des noms de métiers, de grades, de titres et de fonctions apporte un commentaire grammatical concis mais complet, concernant les moyens de la formation du féminin. Le parcours historique des formes du féminin en français montre bien que les noms féminins de métiers ne sont pas un fait de langue nouveau et que leur formation et emploi ont animé plus d'une fois les discussions des gens de plume. Sans aucun doute, c'est le XX<sup>e</sup> siècle qui se caractérise par une productivité notable. Ce phénomène n'est pas lié à une innovation grammaticale particulière, mais aux besoins réels de la société française. La quantité (plus de 2500) et la variété des occupations professionnelles des Français, hommes et femmes, employés par les institutions et les entreprises. Et leur statut doit être officiellement reconnu et nommé. La nomenclature contient les noms du genre

masculin et leur équivalent féminin proposé, aussi pour les métiers réservés traditionnellement aux hommes. L'accès des femmes à ces postes ainsi que leur participation à la vie publique est aussi à l'origine de la revendication de reconnaissance de cette situation dans la langue. Les moyens de la formation des noms féminins restent inchangés : les suffixes énumérés par les grammaires restent les mêmes, on peut seulement observer la croissance ou le recul de leur productivité, pouvant servir de sujet de recherche aux statisticiens et aux normativistes du langage. Il faut pourtant noter que du simple fait que le nombre de femmes actives dans la vie professionnelle et publique a augmenté, la fréquence d'emploi des noms de métiers féminisés s'est élevée nettement au cours du XX<sup>e</sup> siècle et ils sont plus présents dans l'usage quotidien. D'où probablement l'intérêt porté à certaines formes, même si leur aspect n'a rien d'anormal du point de vue grammatical.

Le *Guide* se réserve aussi l'obligation de mentionner les objections et les réticences soulevées par les adversaires de la féminisation générale des noms de métiers. A côté des raisons morphologiques telles que l'homonymie fâcheuse et ridiculisée (pour différentes raisons dans *marine*, *médecine*, *moissonneuse*), l'euphonie détruite (« cela ne sonne pas bien », *sapeuse-pompière*) ou les connotations péjoratives que certaines formes peuvent produire (*entraîneuse*, *professionnelle*), les auteurs mentionnent des facteurs de nature sociale qui peuvent entrer en jeu dans le refus de l'emploi des formes féminines par les femmes elles-mêmes, qui considèrent que *directrice* ou *conseillère* auraient une nuance dévalorisante par rapport à ces fonctions dans les institutions prestigieuses de l'Etat. Il est clair que, dans ce cas, ce n'est pas la forme même du nom qui est contestée. Du point de vue grammatical, elle est tout à fait correcte. Très souvent d'ailleurs, les voix critiques, voire méchamment ironiques, s'élèvent contre l'élargissement de l'emploi des formes féminines, surtout celles de fonctions et de titres administratifs. Et même si l'on fait appel à l'usage grammatical des genres, l'aspect extralinguistique ne saurait être écarté. Je l'ai constaté à la lecture des billets de la rubrique « Le bon français » dans *Le Figaro* des années 1996 - 2000 (BOCHNAKOWA, 2005 : 38).

La critique virulente du *Guide* est née sous la plume de Maurice Druon (DRUON, 1999b). Je me permets de citer plusieurs passages de celle-ci :

« Nous ne savions pas que la Documentation française, organisme dépendant du gouvernement, éditait des ouvrages comiques. »

Je passe des fragments qui doivent illustrer l'aspect humoristique de l'ouvrage, mais l'histoire du rapport sur la féminisation confié par Lionel Jospin à la Commission générale de terminologie et de néologie (et non pas à l'Académie française !) vaut la peine d'être citée. Selon le rapport en question, dit Druon :

« (...) tous les noms de métiers pouvaient être féminisés, à la seule réserve de ne pas créer de confusions ridicules, et d'être adoptés par l'usage. En revanche, et la dissociation était bien nette, les noms de fonctions, grades et titres (...) ne pouvaient qu'appartenir au genre neutre, immémorialement rendu en français par le genre masculin, autrement dit *non marqué*, car la nature de la fonction, du titre ou du grade est indépendante des caractéristiques de la personne qui l'exerce ou les porte. La féminisation abusive, non seulement serait contraire au génie de la langue, mais devrait obliger à la réécriture de tout le droit administratif et d'une myriade de lois. Cette conclusion n'étant pas du goût du quintette des dames

ministres, M. Jospin ne fit donner au rapport qu'une diffusion tardive et vraiment confidentielle, le couvrant d'un quasi « secret d'en parler », et chargea un linguiste empressé, le directeur de l'INALF, d'un contre-rapport, plus favorable aux thèses démago-féministes. »

Et plus loin encore :

« Passons encore sur les *règles de féminisation* édictées par M. Cerquiglini et consoeurs. Je croyais naïvement que, depuis 1635, par un règlement auquel plusieurs ordonnances avaient donné force de loi, c'était l'Académie, et nulle autre institution, qui était chargée de donner à la langue française des règles certaines. Je suis dans l'erreur, c'est évident, puisque c'est à une officine du CNRS qu'il appartient désormais de donner au français des règles incertaines. »

Je passerai sous silence d'autres épithètes formulées à l'adresse du *Guide* et de ses auteurs. La voix de Maurice Druon n'était pas unique parmi les réactions à la proposition de féminisation des noms de métiers, de fonctions et de grades. Jacques Capelovici, agrégé de l'Université, écrit dans la rubrique *Le bon français* (CAPELOVICI, 1999a) :

« (...) Nul ne saurait raisonnablement prétendre apporter un utile éclairage à la fonction de l'intéressée en la baptisant « présidente », « députée », « sénatrice » ou en parlant de « la » ministre... En conclusion, on ne répétera jamais assez que les grammairiens à la petite semaine et les snobs qui s'empressent d'emboucher leurs trompettes feraient bien, avant toute chose, d'élargir le champ de leurs investigations pour s'interroger à tête reposée et en toute connaissance de cause sur la véritable utilité de leurs audacieuses innovations et la nécessité d'une « féminisation » à outrance du vocabulaire français. »

Les débuts de discussions acharnées et émotionnelles sur les formes féminines des noms de fonctions peuvent remonter à 1981. Je cite Alain Feutry (FEUTRY, 1998) :

« Lors de son arrivée au Ministère des Droits de la femme, en 1981, Mme Yvette Roudy s'est insurgée : *Je n'ai pas changé de sexe en devenant ministre.* »

Nous savons qu'à l'emploi de la forme *Madame la ministre*, les académiciens Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss ont vivement réagi en rappelant le caractère « non marqué » du masculin *ministre*. M. Druon le rappelle dans une de ses chroniques (DRUON, 1997), et il souligne bien la particularité de l'usage français, justifié par ses collègues :

« Libre à nos amies québécoises, qui n'en sont pas à une naïveté près en ce domaine, de vouloir dire une *auteure*, une *professeure* ou une *écrivaine* ; on ne voit pas que ces vocables aient une grande chance d'acclimatation en France et dans le monde francophone. Libre aussi aux autorités culturelles de la Communauté française de Belgique, en mal de démagogie féministe, d'avoir publié un édit d'où il ressort qu'une femme entraîneur d'une équipe sportive s'appellerait désormais une entraîneuse, ou qu'une femme appartenant aux équipes de lutte contre les incendies deviendrait une pompière. L'usage est un maître auquel on n'impose pas aisément fantaisie. »

Mais, apparemment, l'usage fantaisiste n'a pas épargné le pouvoir, si, deux ans plus tard le même Maurice Druon titre sa chronique « L'Assemblée nationale corruptrice » (DRUON, 1999) et cite des fragments du *Compte rendu analytique officiel* de la séance du 25 mars (1999) où figurent des formes « proscrites » : *vice-*

*présidente, la Garde des Sceaux. Mme la Présidente.* Druon résume la situation ainsi :

« J’allais me demander : de qui se moque-t-on ? Mais je le sais bien. On se moque de la langue française, c’est-à-dire de la France. (...) Et n’accablons plus de nos reproches les agents et utilisateurs des médias, en les accusant de corrompre la langue française, si c’est à la tribune de l’Assemblée nationale que s’installe désormais la corruption ! »

La croissance de la fréquence d’emploi des formes féminines a visiblement inquiété certains Français. André Jouette, grammairien apprécié pour ses ouvrages normatifs, voit les origines du « mal » bien avant la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Dans une chronique du *Figaro* (JOUETTE, 1996), il critique l’emploi des formes doubles *Instituteurs, institutrices* dans une circulaire académique les concernant :

« Cette mode ridicule nous est venue, après la guerre, de la classe politique : afin de rappeler que le gouvernement provisoire de 1945 venait d’accorder le droit de vote aux femmes, à toute occasion, les politiciens ont pris le pli de déclarer : Français! Françaises !, lorsqu’ils s’adressaient aux citoyens. Et cela devient un tic très répandu. Avant la guerre, quand un tribun disait : Je m’adresse aux Français, on comprenait d’emblée qu’il parlait à toute la population. Le masculin a, dans cet emploi, une valeur neutre. Il ne faut pas confondre sexe physiologique et genre grammatical. »

Et pourtant, même l’Eglise cède à cette innovation, ce qui donne lieu à des moqueries. Jean Dutourd (DUTOURD, 1996) évoque les temps passés :

« Lorsque les prêtres parlaient en chaire, ils s’adressaient aux fidèles en les appelant « mes frères ». Tout le monde savait que le masculin pluriel englobait aussi les jeunes et les vieilles dévotes. A présent que les prêtres ne montent plus dans leur chaire, mais trottent jusqu’à un pupitre installé près de l’autel, ils commencent leurs homélies par « Frères et sœurs ». C’est fort galant de leur part, mais cela montre qu’ils ne savent plus le français. »

Le masculin « neutre », évoqué par Jouette et que les auteurs du *Guide* préfèrent, à juste titre, appeler « générique » est justifié dans : *Tous les hommes sont mortels. Cette ville compte vingt cinq mille habitants* ou encore *Les Droits de l’Homme et du Citoyen* (FEMME, 1999 : 37) et il n’est pas contesté par les auteurs, sensibles pourtant à la distinction entre le « générique » et le « spécifique », illustrée par *Dans cet hôpital, les fonctions du chirurgien (générique) sont occupées par une chirurgienne (spécifique)*. La conclusion relative à l’emploi de la forme générique, au masculin donc, résume bien l’attitude en faveur de la féminisation des noms de métiers (FEMME, 1999 : 39) :

« Utiliser un générique afin de désigner une personne singulière est une erreur logique, employer un masculin générique pour nommer une femme particulière est une agression. Dire *mon avocat, le ministre*, en parlant d’une femme, c’est nier la singularité de sa personne. L’expression *Madame le Ministre* est contraire :

- à la logique : elle emploie un générique dans un énoncé spécifique,
- à la grammaire : le genre est d’abord l’accord des déterminants,
- à la civilité : elle impose un masculin à une personne féminine singulière. »

Je ne saurais nier la justesse de cette observation, tout en réfléchissant au rôle du pouvoir politique que l’on veut accorder, à juste titre ou non, à l’influence sur l’usage de la langue. Les femmes du gouvernement socialiste voulaient que le nom de leur fonction soit féminisé et Hélène Carrère d’Encausse « s’obstine à se faire

appeler *Madame le Secrétaire perpétuel*» note en 2000 Bernard Leconte (LECONTE, 2000). Voici un bel exemple de l'oscillation en matière de féminisation.... Les deux tendances, de féminiser et de garder le genre masculin des noms de titres et de fonctions, se laissent observer depuis plus d'une dizaine d'années, en constituant des variétés d'usage généralement admises.

Mettant de côté toute polémique extralinguistique, les attitudes opposées et les arguments chauffés par les émotions, je me suis penchée sur la liste du *Guide*. Les noms féminins qui y figurent ne sont pas forcément recensés par les dictionnaires courants de langue, ils ne sont que des propositions d'équivalents de noms masculins de métiers et de fonctions. J'ai essayé de les observer en tant que tels et de repérer ceux qui étaient les plus contestés, et cela pour saisir les raisons du refus éventuel du point de vue linguistique. La première constatation s'impose : les féminins sont formés conformément aux règles grammaticales en vigueur.

Parmi plus de 2500 noms de métiers, de fonctions, de grades et de titres, 627, soit plus d'un quart, sont épïcènes, leur forme ne doit donc pas surprendre, puisqu'elle est identique au nom masculin. *Collègue, comptable, bibliothécaire, artiste, alpiniste* sont acceptés avec les déterminants des deux genres. Pourquoi *ministre, commissaire, notaire, pilote, juge* ou *capitaine* ont-ils du mal à entrer dans l'usage quand ils sont accompagnés d'un déterminant au féminin ? Ce n'est pas leur forme qui est inhabituelle ou qui « sonne mal », c'est la présence de *la, une, cette*, etc. qui, bizarrement, fait difficulté.

Ce groupe de féminins peut être complété par ceux qui sont prononcés de la même façon que les masculins (et qui paraissent donc épïcènes à l'oral), parce qu'ils sont formés par l'addition du *e* muet après voyelle, comme *attachée, députée, élue, agrégée, chargée (de mission, d'affaires)* ou après une consonne prononcée, comme dans *\*consule, caporale, générale*, ou même *\*auteure, \*professeure* ou *\*ingénieure* (toujours non reconnus par l'usage en France, bien qu'ils fonctionnent au Québec et en Suisse). J'en ai décelé une trentaine. Leur prononciation est identique au nom masculin correspondant, seuls le déterminant et l'*e* graphique du féminin les distinguent. *Une supérieure* est noté par Le Petit Robert, donc le modèle existe.

Quand l'addition du *e* entraîne une différence phonétique, les formations féminines ne sont pas des formes inhabituelles : *une avocate*, apparue avec les femmes juristes dans la profession, est formée comme *candidate, présidente, adjointe* et *consultante* comme *cliente* ou *patiente*. Les féminins terminés par une consonne nasale prononcée avec l'addition du *e* ne sont pas rares : *comédienne, chrétienne* sont courants, pourquoi donc *chirurgienne, pharmacienne* ou *doyenne* ont-ils du mal à se répandre malgré la présence des femmes dans ces métiers ? Les formes telles que *pharmacienne* et *patronne* ne sont pas nouvelles avec leur référence à 'épouse de.'. Il faudrait admettre seulement que leur sens a évolué, comme celui de l'*épicière* ou de la *boulangère*, désignant les femmes travaillant comme vendeuses dans les commerces respectifs et non seulement l'épouse d'un épicier ou d'un boulanger.

L'argument que *cuisinière, jardinière* ou *cafetière, agrafeuse* et *tondeuse* se réfèrent avant tout aux objets ne me paraît pas pertinent, car *bergère* et *coiffeuse* fonctionnent déjà malgré leur polysémie, rejoignant le même groupe que *fermière* et *infirmière* ou *vendeuse* et *serveuse*, étant bien les noms de métiers, utilisés couramment. *Une pompière*, dont le nom est tout à fait conforme à la règle de

formation du féminin est ridiculisé par plus d'un. J. Capelovici (CAPELOVICI, 1999b) ne mâche pas ses mots en écrivant : *Et des « féministes » convaincus regretteront amèrement que ce dernier [Le Petit Robert] n'ait pas accueilli les « sapeuses-pompières » nées de l'imagination fertile d'audacieux « spécialistes » belges au cerveau exceptionnellement fécond... »*

Le mot \**écrivaine* est souvent refusé, pour sa « laideur », et pourtant *une Lorraine* ou *une marraine* ou encore *une contemporaine* sont formés selon le même procédé de féminisation.

Le suffixe ancien et toujours productif *-trice* n'étonne point dans *institutrice*, *actrice*, *lectrice*, *accompagnatrice*, *animatrice* ou *auditrice*. Les noms tels que *formatrice*, *inspectrice*, *directrice* s'emploient déjà, mais \**sénatrice*, *rectrice*, *rédactrice*, *conservatrice* ou *programmatrice*, tous figurant dans la liste du *Guide*, sont, me semble-t-il, d'une fréquence limitée.

La liste donnée par le *Guide* est un répertoire des formes prêtes à être utilisées, leur fonctionnement réel est difficile à évaluer sans recourir aux analyses de textes ou de listes de fréquence. J'ai l'impression que plusieurs de celles qui revenaient dans les publications, citées comme inutiles ou laides, sont quand même entrées dans l'usage et qu'elles ne choquent plus. Il ne faut pas oublier que les français du Canada, de Suisse et de Belgique ont trouvé des solutions d'usage que les Français ne voulaient pas accepter, et qui constituent des variantes dans la féminisation contemporaine qui avait à sa disposition les mêmes moyens morphologiques.

Les propositions du *Guide*, même critiquables dans les détails, montrent le riche potentiel lexical du français, adapté aux besoins actuels. Certaines réactions à sa publication n'étaient pas formulées uniquement selon des critères linguistiques, elles montrent aussi des positions dirigistes dans le domaine du langage. Les fonctions de l'Académie française sont connues, les buts qu'elle se pose le sont aussi, on sait qu'elle cède à l'usage quand il devient généralisé, mais qu'elle reste prudente envers les innovations qui semblent « nuire » à la langue. L'avenir montrera quel sera le résultat de la variation actuelle dans le fonctionnement des formes féminines des noms de métiers et de fonctions, et cela ne dépend pas de leur structure grammaticale. Le facteur essentiel du refus de certains féminins était leur nouveauté et la rareté de leur emploi. Les locuteurs non habitués y décelaient un caractère étrange, n'y voyant pas les analogies avec les noms couramment utilisés. Le temps et l'usage fréquent accommodent les oreilles.

Je voudrais mentionner encore un aspect soulevé dans la discussion concernant la féminisation en France, notamment celui que j'appellerai « esthétique » et « subjectif ». Quand j'entendais, en France, en l'an 2000 que *Madame la consule* « n'est pas beau » ou ne « sonne pas bien », en tant que non francophone, je l'acceptais, mais sans conviction, d'autant plus que *Madame le consul* n'est différent que dans la forme de l'article. L'argument de vulgarité de l'emploi du féminin me parlait plus, sachant que les nuances de registre peuvent échapper à un étranger. Les postulats de la féminisation m'ont paru tout à fait acceptables du point de vue grammatical et la discussion si animée autour de ce problème m'étonnait. Et aujourd'hui, par rapport à ma langue maternelle, je me sens perplexe. Je sens la nuance d'emploi de *dyrektor/dyrektorka* ou de *redaktor/redaktorka*. Le féminin pourrait très bien être appliqué du point de vue normatif, mais en réalité il n'est pas généralisé ou bien il est réservé à certains contextes. Et cela concerne plusieurs noms de métiers ou de fonctions. On garde

toujours certains masculins pour des fonctions ou métiers de haut prestige *rektor, dziekan, prezes, doktor*, leur féminin étant potentiellement tout à fait réalisable, utilisé parfois à l'oral et encore vraiment relâché. La raison du maintien des formes masculines me paraît double : sociale (prestige du métier identifié avec le nom, « neutre » ou « générique », parce que toujours plus souvent accompli par les hommes) et faussement euphonique : l'addition du suffixe *-ka* (un des formateurs du féminin de noms) n'est pas habituelle après ces noms là, on l'évite disant que « cela ne sonne pas bien », en oubliant, presque hypocritement que *konduktorka, lekarka, dyrektorka* existent bien et qu'on les emploie facilement.

Et mes réticences de nature, disons, esthétique se rapportent à des formes écrites, systématiquement employées par un de nos hebdomadaires (*Wysokie Obcasy*, supplément du samedi à *Gazeta Wyborcza*), destiné aux femmes (mais que je ne voudrais pas appeler « presse féminine » ou « féministe ») à savoir *archeolożka, pedagożka, polityczka, krytyczka, ekspertka, filozofka*. Je les attribuerais volontiers au registre familier, oral. Surtout les formes forgées à partir des masculins d'origine gréco-latine en *-log* (*archeolog, pedagog*) me paraissent inadmissibles à l'écrit standard. Bien que l'alternance *g/ż* soit normale dans les mots slaves *księga/książka, tęgi/tężyzna, noga/nóżka*, son application aux mots étrangers me paraît gênante, laide et à ne pas employer. J'imagine qu'en tchèque la situation est différente, sachant que cette langue se sert du féminin plus facilement que le polonais et cela depuis longtemps. En polonais, la situation de flottement est nettement perceptible et nos linguistes se penchent aussi sur ce problème (NOWOSAD-BAKALARCZYK, 2006).

Ceci dit, je comprends mieux maintenant les réactions négatives envers certains féminins français, bien formés, mais inhabituels, sans chercher une autre cause que leur morphologie.

Pour conclure, je m'arrête à observer simplement que la réalisation des variations synchroniques dépend de plusieurs facteurs et que la langue est un outil flexible et très sensible au conditionnement social. Et cette remarque n'a rien d'original, l'état de la féminisation des noms de métiers depuis une vingtaine d'années étant loin d'être statique, en France, comme en Pologne d'ailleurs.

## BIBLIOGRAPHIE

- BOCHNAKOWA, Anna (2005), *Le bon français de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Chroniques du Figaro 1996-2000*, Kraków, Wydawnictwo Uniwersytetu Jagiellońskiego.
- CAPELOVICI, Jacques (1999a), Du sexe au genre..., *Le Figaro*, le 13-14 mars 1999 (Rubrique *Le bon français*).
- CAPELOVICI, Jacques (1999b), La crapule, sa victime et le témoin, *Le Figaro*, le 11 octobre 1999 (Rubrique *Le bon français*).
- DRUON, Maurice (1997), Madame le Ministre, Monsieur la souris, *Le Figaro*, le 15 juillet 1997.
- DRUON, Maurice (1999a), L'Assemblée nationale corruptrice, *Le Figaro*, le 16 avril 1999 (Rubrique *Le bon français*).
- DRUON, Maurice (1999b), Le bon français... du gouvernement, *Le Figaro*, le 7 août 1999 (Rubrique *Le bon français*).
- DUTOURD, Jean (1996), Chien et chiennes, *Le Figaro*, le 26 octobre 1996 (Rubrique *Le bon français*).

- FEMME (1999) = *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, sous la rédaction d'A. Becquer, B. Cerquiglini, N. Cholewka, M. Coutier, J. Frécher, M.-J. Mathieu et avec préface de L. Jospin, Paris, La Documentation Française.
- FEUTRY, Alain (1998), Sexisme, *Le Figaro* le 23 juillet 1998 (Rubrique *Le bon français*).
- JOUETTE, André (1996), Aux grands hommes la patrie reconnaissante, *Le Figaro*, le 30 novembre 1996 (Rubrique *Le bon français*).
- LECONTE, Bernard (2000), Le trissotin, *Le Figaro* le 12 mai 2000 (Rubrique *Le bon français*).
- MATHESIUS, Vilém, (1911), On the Potentiality of the Phenomena of Language, dans : *A Prague School Reader in Linguistics*, sous la rédaction de J. Vachek, Bloomington, 1964, p. 1 – 32.
- NOWOSAD-BAKALARCZYK, Marta (2006), Tendencje w sposobie wyrażania żeńskości we współczesnej polszczyźnie, *Język Polski*, LXXXVI, 2, p. 126 – 136.

## SUMMARY

Feminisation of occupation and function names follows general rules of feminine nouns formation in French. However, for some twenty years now, their use has aroused a lot of controversy. Arguments for neutral masculine forms and for feminine forms are mainly of non-linguistic nature, they are rather based on professional situation of women in the contemporary society.

In reference to feminine forms listed in *Femme, j'écris ton nom* (1999) and in the linguistic column of *Le Figaro* (1996 - 2000), the paper discusses morphological and sociocultural factors that contribute to *the static oscillation* (term of V. Mathesius) of occupation and function names used in French, followed by some examples.